



Mesdames et Messieurs les Ministres,
de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,
des Sports
du travail
Hexopée

M. Didier JACQUEMAIN, Président

M. David CLUZEAU délégué général

Montreuil, le 24 septembre 2026

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour les journées à partir du lundi 5 octobre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 couvrant les personnels des secteurs de l'animation et de l'Éducation populaire privé

Madame et Messieurs,

La branche ECLAT (Éducation, Culture, Loisirs, Animation au service des Territoires) subit une crise d'attractivité sans précédent, étouffée par une perte historique de pouvoir d'achat et un tassement injuste des grilles salariales. Les non revalorisations successives de la valeur du point restent largement insuffisantes face à l'inflation, ce qui propulse de fait les premiers coefficients en dessous ou au strict niveau du SMIC. Les professionnels du lien social, souvent qualifiés et diplômés, se retrouvent plongés dans une précarité financière inacceptable. Ouvrir ce préavis de grève constitue le seul levier pour exiger une augmentation immédiate et significative de la valeur du point, ainsi qu'une refonte globale des classifications garantissant une réelle progression de carrière.

Au-delà de l'urgence financière, le quotidien des salariés est marqué par une dégradation profonde et continue des conditions de travail. Le secteur de l'animation et de l'éducation populaire s'est installé dans une précarité structurelle, caractérisée par un recours massif aux contrats courts, aux temps partiels subis (notamment sur le secteur périscolaire) et à des amplitudes horaires brisées par des coupures quotidiennes non rémunérées. Les sous-effectifs chroniques et la baisse des taux d'encadrement génèrent une surcharge de travail qui met en péril la santé mentale des salarié.es et la sécurité des publics accueillis. Nous revendiquons fermement la pérennisation des emplois par la CDlisation, la limitation stricte de l'amplitude journalière et le respect du plafond annuel de **1526 heures de travail** défendu par l'intersyndicale.

Enfin, le mouvement vise à réparer un manque cruel de reconnaissance de la technicité des métiers et une profonde injustice sociale interne à la branche. Les contraintes spécifiques du

terrain — telles que les réunions de préparation, les temps de déplacement et les astreintes de nuit ou de week-end — demeurent trop souvent invisibilisées et non payées. De plus, l'absence de

droits sociaux équivalents (avantages CSE, chèques vacances) pour les salariés des structures de moins de 11 salariés, qui représentent pourtant plus de 90 % de la branche, crée une rupture d'égalité intolérable. Par cette action, nous exigeons la prise en compte intégrale de toutes les sujétions, un accès renforcé à la formation continue et la mise en place de fonds mutualisés pour offrir des activités sociales et culturelles à l'ensemble du personnel, quelle que soit la taille de leur association.

La CGT défend un droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement et donc :

- Un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ;
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié·es exposé·es à des facteurs de pénibilité ;
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- Élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète ;
- Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi ;
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

Pour les animateur.rice·s :

- Une Augmentation des salaires de 5% maintenant, puis au 1^{ER} janvier 2027 et 2028 !
- La transformation de tous les contrats saisonniers et d'accroissement temporaire d'activités en contrat en durée déterminée en aboutissant au bout de 2 ans maximum à une titularisation ou à un CDI ;
- La fin des CEE qui a un faible taux de cotisations et qui impacte fortement les retraites des animateurs ;
- De véritables plans de formation aux diplômes professionnels avec des temps de préparation et de réunions inclus dans l'amplitude de travail ;
- Une véritable reconnaissance statutaire de la qualification des animateurs ;
- Un véritable plan de formation visant à la professionnalisation des personnels d'animation ;
- Un véritable déroulement de carrière des animateurs ;
- Des taux d'emploi à 100 %.

En conséquence, l'ensemble des organisations CGT signataires restent déterminées dans la période actuelle et avec les agent·es et salarié·es animateur.rice·s, et prennent une fois de plus leurs responsabilités en déposant un préavis de grève pour les dates allant du **5 octobre 2026 inclus de 0 h à 24 h jusqu'au 31 décembre 2026 minuit**, pour l'ensemble des salarié·es relevant de notre champ fédéral.

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Madame et Messieurs, nos sincères salutations.

